

SEANCE DU 31 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet à dix neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique Lesvignes, Maire.

Présents : Mesdames Lesvignes, Carrasco, Delgeil-Delpeyre, Vanassche, Gravellier et
Messieurs Aubert, Pellegrin, Tibéri, Biaudé,

Excusés : Mme Sabatté, pouvoir à Mme Lesvignes
Mr Utiel, pouvoir à Mr Pellegrin,

Absents : Messieurs Rousseau, Héraud, Cézerac, Nau

Mme DégeilDelpeyre est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19 heures 20.

Mme LesvignesVéronique donne lecture du procès verbal de la séance précédente. Après lecture, le procès verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

VOTE DEVIS SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Considérant que le conseil municipal a décidé de mettre en place un site internet communal. Madame le maire cède la parole à Mr Biaudé chargé du projet.

Après l'exposé de Mr Biaudé, Mme le Maire propose les devis suivants :

- Devis de Laurence Cadoret pour un montant de 1900 euros TTC
- Devis de la société NGPLUS pour un montant de 4368 euros TTC
- Devis de la société Blüff pour un montant de 4200 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à accepter le devis de Laurence Cadoret pour 1900 euros TTC.

VOTE SUBVENTION INTERVILLAGES

L'Association des poutais en liesse a organisé la sixième édition des « jeux intervillages 2014 » qui s'est déroulée le 28 juin 2014 .

Le soutien financier pour cette manifestation était une condition convenue avec les maires des différentes communes.

Le montant total des dépenses : 1423 euros

Subvention communauté des communes : 300 euros

Reste à partager entre les 4 communes : 1123 euros soit 280,75 euros par commune

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de verser la subvention de 280,75 euros à l'association les poutais en liesse

VALIDATION RAPPORT PRIX ET QUALITE SERVICE « EAU POTABLE » et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement non collectif de deBonnetan, assistant auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport pour le service d'eau potable et un projet de rapport pour le service d'assainissement non collectif.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la commune de LOUPES.

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non-collectif.

Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

MODIFICATION STATUT CDC – Changement Adresse siège

Le conseil Communautaire a pris le 15 juillet 2014 une délibération portant modification des statuts de ccc, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social de la ccc.

« son siège social sera fixé au 25 route de Créon 33670 SADIRAC »

Cette délibération a été visée par le contrôle de légalité en date du 18 juillet 2014.

Selon les articles L5211-17 ou L5211-20 du CGCT, chaque conseil municipal doit être consulté dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à la décision prise par le conseil Communautaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et donne un avis favorable au changement des statuts de CDC

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19 h 40